



## Traité Yebamot

### Michna 5 - Chapitre 11

כהנת שנתערב ולדה בוולד שפחתה--הרי אלו אוכלין בתרומה,  
וחולקין חלק אחד על הגורן, ואין מיטמאין למתים; ואין  
נושאין נשים, בין כשרות בין פסולות. הגדילו התערובת,  
ושיחררו זה את זה--נושאים נשים הראויות לכהונה, ואין  
מיטמאין למתים; ואם נטמאו, אין סופגין את הארבעים. ואין  
אוכלין בתרומה; ואם אכלו, אין משלמין קרן וחומש. ואין  
חולקין על הגורן, ואין מוכרין את התרומה; ואם מכרו, הדמים  
שלהן. ואין חולקין בקודשי המקדש, ואין נותנין להם קודשים,  
ואין מוציאין את שלהם מידם, ופטורים מן הזרוע ומן הלחיים ומן  
הקיבה, ובכורם ירעה עד שיסתאב. ונותנין עליהן חומרי ישראל  
וחומרי כוהנים.

Une femme de Cohen dont l'enfant s'est confondu avec l'enfant de sa servante, tous deux peuvent manger de la Terouma ; mais, au partage qui se fait sur l'aire à blé, ils ne reçoivent qu'une seule part. Ils n'ont pas le droit de se rendre impurs pour un mort ni de se marier que ce soit avec des femmes permises ou interdites aux Cohanim. Une fois qu'ils ont grandi et qu'ils se sont affranchis mutuellement, ils peuvent se marier avec des femmes permises aux Cohanim et n'ont pas le droit de se rendre impurs pour un mort, mais s'ils sont devenus impurs, ils ne subissent pas la flagellation. Ils ne peuvent plus manger de Terouma, mais s'ils en ont mangé, ils ne doivent pas payer le capital plus un cinquième. Ils ne reçoivent plus rien au partage qui se fait sur l'aire, ils ont le droit de vendre la Terouma et l'argent leur appartient. Ils ne reçoivent rien non plus des sacrifices du Temple, on ne leur donne rien de sacré, par contre on ne les oblige pas à prélever les parts sacerdotales sur les sacrifices qu'ils apportent. Ils sont dispensés de prélever le morceau d'épaule, les mâchoires et l'estomac. LE premier-né de leur bétail doit paître jusqu'à ce qu'il lui survienne un défaut. Pour le reste, on leur impose les rigueurs applicables aux Cohanim et celles applicables aux simples Israélites.



### Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)